

Comment éviter 3 décès de femmes par mois

« Trois femmes meurent chaque mois suite aux violences d'un partenaire. Pour moi, cela devient une urgence de société ! » La députée Vanessa Matz (cdH) peut multiplier les statistiques qui montrent que ces violences ne trouvent pas une réponse adéquate de nos autorités : « En 2018, la police a enregistré 38.964 plaintes pour des violences entre partenaires. Selon « Vie Féminine », 70 % des plaintes sont classées sans suite, alors que les victimes peinent toujours à briser le silence.

Pour la députée, il est temps d'agir : « Je ne jette pas la pierre aux Parquets qui manquent de moyens. Si on libérait 50 millions, on pourrait travailler. En Espagne, ils ont débloqué 220 millions par an : les féminicides ont été réduits de moitié ! »

Que propose donc M^{me} Matz ?

> Systématiser la possibilité de déposer plainte à l'hôpital.

« Il est déjà difficile pour les victimes d'oser se rendre à l'hôpital pour être soignées, c'est encore plus difficile d'aller ensuite au commissariat pour déposer plainte. Il existe dans trois hôpitaux (Gand, CHU Saint-Pierre de Bruxelles et CHU de Liège), un centre de prise en charge des victimes de violences sexuelles (...) Je souhaite systématiser l'accueil et l'accompagnement des victimes, quelles que soient les violences subies, pas que sexuelles. Qu'elles puissent déposer plainte à l'hôpital. »

> **Créer un système de télé-vigilance spécifique aux victimes de violences.** « Le système existe déjà pour les per-



La députée appelle à débloquer un budget de 50 millions. © Iso

sonnes âgées, relié à une centrale de secours. Le principe serait le même : une commande munie d'un bouton permettant de signaler des faits de violence aux services de police. »

> **Mise en place d'un dispositif électronique « anti-rapprochements ».** Je dépose une proposition de loi qui prévoit ce bracelet dans trois situations : comme mesure pour assurer l'éloignement de la personne violente (en complément de la loi sur l'interdiction temporaire de résidence), comme alternative au mandat d'arrêt (détention préventive) et comme mesure probatoire (après une condamnation). »

> **Créer un groupe de recherche et d'expertise dédié aux violences à l'égard des femmes.** « Il est complexe de trouver des chiffres clairs et récents quant au nombre de faits, aux types de violence, à leur origine. Cela permettrait d'améliorer

et cibler davantage les actions policières et de la justice. »

> **Tolérance zéro.** « En 2004, le Procureur Bourguignon l'avait lancée à Liège et cela avait essaimé dans tout le pays. Après un an, le taux de classement sans suite est passé de 90 à 25 %... Là, on est à 70 % (...). Au travers du refinancement de la police et de la justice, la tolérance zéro pourra être implantée (pas de classement sans suite, p-v. rédigé même si la victime ne porte pas plainte, etc.). »

Vanessa Matz ne veut pas éviter le débat sur l'entrée du féminicide dans le code pénal. « Je n'y suis pas opposée, mais je pense que la vraie demande porte sur des mesures en amont pour répondre à des situations peu ou pas prises en compte. La question légitime du féminicide dans le code pénal découlera ou pas de la mise en œuvre effective de ces mesures. »